

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BROU/CHANTEREINE	Délimitation du tronçon						
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)
Nationale 34	4	+ 310	5	+ 480	3	100	
Nationale 34	5	+ 480	6	+ 450	2	250	
Nationale 34	6	+ 450	6	+ 540	3	100	
Autoroute A104	19	+ 280	20	+ 820	1	300	
Départementale 34A	2	+ 930	3	+ 690	4	30	
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet, et par délégation,
L'Adjoint, Chef de Bureau, p.i.

Leclercq
M. LECLERCQ

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99.DA11ACV070
en date du 19 AVR. 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

BROU-SUR-CHANTEREINE

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAI ACV 070
 en date du 19 AVR. 1999

Le Préfet,
 Signé : Cyrille SCHOTT

3

+

5

+

6

4

7

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- +++++ 1
- +++++ 2
- +++++ 3
- +++++ 4

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation,
 L'Attaché, Chef de Bureau, p.i.

N. LECLERCO

VAIRES-SUR-MARNE